



10 janvier 2014 : Communiqué de l'intersyndicale sur le **CCF en lycée professionnel**

L'intersyndicale nationale des lycées professionnels prend acte du premier pas en direction des revendications des personnels avec le projet de retour à des épreuves ponctuelles terminales dans tous les baccalauréats professionnels pour deux disciplines à faible horaire (prévention santé environnement et économie-droit / économie-gestion).

Néanmoins, l'intersyndicale ne saurait se contenter de cette seule mesure et demande son élargissement à toutes les disciplines. Des disciplines à faible horaire comme les arts appliqués ne bénéficient d'aucune amélioration. De la même façon alors qu'ils posent de très nombreux problèmes et que la lourdeur de leur organisation suscite un très vif mécontentement des collègues, les CCF en math / sciences ne seraient pas modifiés. Rien non plus sur la procédure d'évaluation en LV, qui comme dans les séries générales et technologiques génère de sérieuses difficultés, là encore.

Elle demande donc à poursuivre les discussions avec la DGESCO.

A lire aussi sur notre site la [lettre adressée à l'Inspection Générale](#).



Dans le cadre de la préparation du congrès national, le SNUEP Bordeaux organise :

- un congrès d'études, le 14 janvier 2014 au LPO Marmande
- un congrès académique, le 30 janvier 2014 au LP SUD GIRONDE LANGON

2014 : une année syndicale de première importance
Tous les documents de préparation sur [notre site](#).

Avancement à la Hors Classe

➡ **Très important** : l'enrichissement des dossiers des collègues promouvables se fait sur I-Prof, par contre pour la prise en compte des bonifications spécifiques, vous devez fournir des pièces justificatives avant le 21 janvier 2014, voir ci-dessous.

➡ **La circulaire académique** précise les modalités d'avancement à la Hors Classe pour l'année scolaire 2013-2014. [La circulaire et l'annexe n°2 sur notre site.](#)

➡ **Peuvent accéder à la hors-classe** tous les collègues de classe normale ayant atteint au moins le 7^{ème} échelon de la classe normale au 31 août 2014.

➡ **Calendrier** :

- Du 9 au 21 janvier : Enrichissement des dossiers par les collègues promouvables sur I-Prof
- Du 22 janvier au 7 février : Attribution des avis par les CE.
- Du 11 février au 4 mars : Attribution des avis par les inspecteurs
- A compter du 5 mars : Contrôle des barèmes par la DPE
- A compter du 20 mai : Consultation sur I-Prof des avis CE et inspecteurs.
- Jeudi 5 juin 2014 : CAPA PLP

➡ **Prise en compte des bonifications spécifiques (les pièces justificatives à rendre avant le 21 janvier 2014)** :

- Bonification au titre de l'exercice en établissement relevant de l'éducation prioritaire : annexe n°2 à remplir et à rendre à la DPE avec pièces justificatives si nécessaire.
- Bonification au titre de la richesse et de la diversité du parcours professionnel (reconversion, Exercice en section européenne avec justificatif de l'obtention d'une certification complémentaire et Professeur référent handicap) : annexe n°2 à remplir et à retourner à la DPE avec les pièces justificatives.
- L'annexe n°2 et les pièces justificatives doivent être retournées pour le mardi 21 janvier 2014 au plus tard (voir l'adresse à la page 9 de la circulaire).

Le 29 décembre 2013, le Conseil constitutionnel a censuré un des articles de la loi de finances concernant l'Apprentissage.

L'article 60 réforme la taxe d'apprentissage. À cet effet, il fusionne la taxe d'apprentissage et la contribution au développement de l'apprentissage. Il pose de nouvelles règles d'affectation de son produit. Une « première fraction », dont le montant est au moins égal à 55 % du produit de la taxe due, est affectée aux régions. Une « deuxième fraction » dénommée « quota » est attribuée aux centres de formation d'apprentis et aux sections d'apprentissage. L'article 60, s'il pouvait renvoyer au pouvoir réglementaire l'affectation précise des recettes de la nouvelle taxe d'apprentissage, aurait dû encadrer cette affectation. En l'absence de cette précision dans la loi, le Conseil constitutionnel a censuré celles des dispositions de l'article 60 relatives aux règles d'affectation du produit de la taxe d'apprentissage.

Carte des formations Apprentissage

D'abord un grand merci à l'équipe de la FSU académique qui nous a permis de siéger régulièrement au **CCREFP** (Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle). Il est placé sous la coprésidence du Préfet et du Président du Conseil Régional. Il regroupe des représentants de l'Etat, de la Région, des organisations professionnelles, des consulaires, du Conseil économique et social régional et des organisations syndicales.

Ce comité de coordination s'est réuni le 9 janvier pour étudier et surtout pour donner un avis sur le projet de modification de la carte des formations Apprentissage. Mais le plus important pour nous c'était de faire le lien entre les deux cartes : initiale et apprentissage.

Lors du CAEN du 11 décembre et du CTA 17 décembre, consacrés à la carte des formations professionnelles, nous avons eu le sentiment d'être mis devant le fait accompli car aucune de nos demandes n'avait été prise en compte. Nous le déplorons. Le Conseil Régional et le Rectorat auraient du mettre en œuvre une méthodologie et un calendrier respectant une **réelle concertation**. Nous le demandons fortement pour l'élaboration de la prochaine carte initiale, avec des groupes de travail préparatoires et communication de l'ensemble des données, notamment une **photographie exacte de la carte actuelle d'apprentissage et de la formation continue**.

Comparaison entre les deux cartes :

Si nous comparons les 2 cartes (voie scolaire et apprentissage), tout en précisant que la carte d'apprentissage qui nous est présentée n'est pas définitive, le constat est édifiant :

Niveau V :

- Voie scolaire : Fermeture de 3 MC et de 4 CAP ; ouverture de 2 CAP.
- Apprentissage : Fermeture de 3 CAP, ouverture de 7 CAP, 2 MC et augmentation de capacité pour 2 CAP et 3 MC.

Niveau IV :

- Voie scolaire : Fermeture de 3 Bac Pro, et augmentation de capacité pour 4 Bac pro
- Apprentissage : Fermeture de 1 Bac pro, ouverture de 9 Bac pro, 5 BP, 1 MC, augmentation de capacité pour 2 BP et création de 2 sections européennes bac pro

Niveau III :

- Voie scolaire : Fermeture d'un BTS CRSA et réduction de capacité de 14 BTS ; augmentation de capacité pour 1 BTS hôtellerie.
- Apprentissage : Ouverture de 9 BTS et augmentation de capacité pour 2 BTS. Pas de fermeture...

A noter également que les effectifs prévus pour les BTS en apprentissage sont en moyenne d'une dizaine d'élèves par formation alors que le BTS CRSA en voie scolaire qui doit fermer en 2015 est à 12 élèves ! Les élèves qui ont ce BTS trouvent à 58% une insertion professionnelle..

Carte des formations Apprentissage (suite)

Dans le dernier Bulletin Académique, nous avons posé la question : quel avenir a le CAP au sein de la formation initiale ? Nous ne pouvons admettre les fermetures de CAP par voie scolaire surtout lorsque nous étudions de près la carte d'apprentissage :

- CAP Pâtissier (avec un taux d'attractivité très important) : existe dans un seul LP (du 64) en voie scolaire mais en apprentissage dans 7 CFA.
- CAP Boulanger : n'existe pas en formation initiale mais en apprentissage dans 7 CFA avec augmentation de la capacité d'accueil à 196 apprentis.
- CAP Boucher : n'existe pas en voie scolaire mais en apprentissage dans 6 CFA.
- Des CAP ne se font qu'en apprentissage ou dans le privé : Boucher ; Boulanger ; Charcutier ; Chocolatier ; Froid et Climatisation ;
- Dans le domaine du Bâtiment et travaux publics : 72 CAP dans l'académie mais seulement 21 dans le public.
- Dans le domaine de l'Alimentation, Hôtellerie, Restauration : 105 CAP dans l'académie mais seulement 43 dans le public.

Cette situation fait la part belle à l'apprentissage au détriment d'un enseignement en voie scolaire plus adapté aux jeunes élèves et sans discrimination.

Et pour les élèves en échec dans le cursus raccourci du bac professionnel, l'ouverture de CAP en plus grand nombre permettrait l'acquisition d'un premier diplôme. En limitant le nombre de places de CAP des lycées professionnels, les seules orientations possibles se font en apprentissage, formation rarement adaptée pour les élèves issus de SEGPA par exemple.

Concernant les ouvertures prévues en mixage de public, c'est une triple volonté politique. Celle d'augmenter le nombre d'apprentis, celle de toujours vouloir réduire les coûts des formations et celle de satisfaire les entreprises qui ne veulent pas signer des contrats de 3 ans pour des jeunes sortants de troisième. **Pour la FSU, le mixage des publics est contre productif pédagogiquement : Rythmes scolaires impossibles à gérer efficacement entre les différents publics, cohabitation et gestion de vie scolaire difficile pour des élèves de statuts différents, conditions de travail dégradées pour les enseignants (gestion de l'hétérogénéité, des variations constantes d'effectifs,..)**

En conclusion, pour la FSU et le SNUEP, la comparaison de la carte des formations professionnelles de la voie scolaire avec la carte d'apprentissage démontre un soutien manifeste à l'apprentissage qui concurrence les lycées professionnels et technologiques dans de nombreux secteurs professionnels.

Pour la rentrée 2015, nous **revendiquons** que la carte des formations professionnelles soit plus ambitieuse pour le service public d'éducation au service des territoires et de la réussite de tous les jeunes. Et nous demandons aussi que la concertation, qui ne s'est tenue quasiment qu'entre la Région et le Rectorat, puisse s'ouvrir également aux partenaires que nous sommes, et avec une écoute effective.

Carte des formations professionnelles initiales

Des projets d'ouverture des sections ne figurent plus dans la nouvelle carte

Pendant le CTA du 17 décembre 2013, nous avons posé la question sur la disparition dans la nouvelle carte des formations des différents projets académiques d'ouvertures. Monsieur le Recteur est intervenu pour nous préciser que ces projets n'ont pas disparus mais restent dans le plan académique 2013/2015. Ci-dessous la liste :

- Périgueux / Picasso : ouverture d'une ½ division Bac Pro Esthétique.
- Blanquefort / Vinci : augmentation structure 2d Bac Pro Technicien Bat GO
- Blanquefort / Vinci : augmentation structure 2d Bac Pro Aménagement Finition.
- Pessac / EREA Le Corbusier : ouverture CAP Maint Mat Parcs Jardins.
- Pessac / Philadelphie De Gerde : augmentation structure 2d Bac Pro TFCA.
- Anglet / Lyc : augmentation structure 2d Bac Pro TISEC.
- Gelos / LP Gelos : augmentation structure 2d Bac Pro TISEC.
- Morlas / LP hôtelier : augmentation structure 2d Bac Pro Boucher, Charcutier,...

Il s'agit là des projets affichés par le Rectorat sans parler des dossiers montés par les équipes dans plusieurs établissements. Mais on ne peut pas terminer cet article sans dénoncer quelques décisions injustes :

- La fermeture de la mention complémentaire Aide à Domicile du LP Jean Capelle car les arguments avancés par le Rectorat ne sont pas légitimes. En plus, le Rectorat s'était engagé l'année dernière pour garder une MCAD par département.
- Aucune prise en compte des demandes d'évolutions de la carte comme à Toulouse Lautrec avec le Bac Pro artisanat et métiers d'art Marchandisage Visuel.
- Pas d'augmentation des capacités d'accueil comme au LP de l'Alba en bac pro des Procédés de la Chimie dans une section très porteuse d'emplois.
- Pas d'ouverture des mentions complémentaires Energies Renouvelables, alors que nos établissements sont équipés et que nos collègues sont formés pour assurer ces formations.
- La fermeture, décidée en partenariat Région/Rectorat, du CAP Préparation et réalisation ouvrages électriques au LP Jean Garnier à MORCENX qui accueillait 12 élèves.

- En décembre 2013, 156 978 jeunes ont été identifiés comme décrocheurs.
- 56 % des jeunes en situation de décrochage sont issus du lycée professionnel (33 % des décrocheurs de lycée professionnel étaient en classe de terminale).
- Evaluation et bilan de la rentrée : [Bulletin Académique spécial Contractuels](#).
- Notation administrative: [Circulaire académique / Annexes](#).
- CTA : 16 janvier 2014.